

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 29 (1967)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Questions pratiques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Questions pratiques

---

## **Bien revisser le bouchon de remplissage après avoir fait le plein de carburant**

Dans les postes de distribution d'essence, et également dans les exploitations agricoles, il arrive parfois que le pompiste ou l'agriculteur, respectivement, oublie de revisser le bouchon du réservoir à carburant après avoir fait le plein.

S'il s'agit de véhicules à moteur à essence, le carburant sort alors du réservoir rempli pratiquement jusqu'au bord, dès que le véhicule se met en marche, et se répand sur la chaussée. Il ne cause toutefois pas de dommages, car l'essence s'évapore.

S'il s'agit par contre de véhicules à moteur à gasoil (carburant Diesel), dont on oublie aussi de revisser le bouchon de remplissage après avoir fait le plein, le gasoil qui s'échappe du réservoir durant la marche laisse une trace glissante derrière la machine et peut mettre ainsi en danger d'autres usagers motorisés.

Au cas où le réservoir à gasoil d'un tracteur tirant une remorque n'a pas été dûment fermé après le remplissage à la suite d'un oubli, le gasoil se répand en grande quantité sur la route dans un tournant à faible rayon de courbure. S'il s'agit d'une route descendante, la remorque roule alors sur cette pellicule grasse et commence à dérapier, puis à pousser le tracteur. Un grave accident, dont d'autres usagers peuvent être aussi victimes, est ainsi vite arrivé. Il convient de souligner à ce propos que dans un tel cas, le conducteur du tracteur se trouve éventuellement exposé à des poursuites pénales pour négligence. Car le danger bien connu que présente du gasoil répandu sur la chaussée oblige le conducteur d'un véhicule automobile employant ce carburant à ne pas se fier au pompiste quant à la fermeture correcte du réservoir. Aussi le conducteur devrait-il contrôler lui-même, après chaque remplissage du réservoir à gasoil, si le bouchon est bien revissé. K.F.

## **Attention quand on roule en marche arrière!**

De nombreux accidents mortels se produisent lorsque les conducteurs de tracteurs reculent avec leur remorque, du fait qu'il leur est impossible de voir si quelqu'un se tient derrière la remorque juste à ce moment-là. Quand un grave accident intervient lors de telles manœuvres, le conducteur de la machine ne peut simplement prétendre devant le juge qu'il n'avait matériellement pas la possibilité de s'apercevoir de la présence de la victime.

Ainsi qu'il ressort d'un récent arrêté de tribunal, le conducteur d'un véhicule doit recourir à l'aide d'une autre personne s'il n'est pas en mesure de s'assurer par lui-même que la manœuvre qu'il doit effectuer ne va mettre personne en danger. Cette obligation ne s'applique pas seulement à la voie publique, mais aussi à tous les endroits où l'on peut s'attendre à la présence de personnes. C'est notamment le cas sur un chantier ou à la ferme. Il ne faut donc jamais rouler en marche arrière, respectivement avec un camion ou avec un tracteur accouplé à une remorque, si la visibilité n'est pas totale derrière. Le conducteur d'un camion ou d'un tracteur se fera aider par quelqu'un qui lui indiquera si l'emplacement sur lequel il s'apprête à reculer est entièrement libre ou pas. En omettant de prendre ces mesures de précaution, le conducteur pourra être rendu responsable des tragiques conséquences éventuelles d'une manœuvre en marche arrière effectuée de façon aussi imprudente et devra payer les frais exigés pour la réparation du dommage causé. On se doute bien que suivant les cas, ces frais peuvent être extrêmement élevés. O.T.

## **Origine de nombreuses fautes commises**

Il ressort d'enquêtes menées dans beaucoup d'entreprises que si des entretiens se déroulent entre supérieurs et collabo-

rateurs avant l'exécution de tout nouveau travail, ils permettent d'éviter dès le début environ le 60 % des fautes qui sont habituellement commises.

Par ailleurs, presque les trois quarts de ces 40 % restants représentent des fautes devant être attribuées à des malentendus. En contrôlant régulièrement le travail effectué par ses collaborateurs, un supérieur peut arriver à découvrir les premières conséquences d'un malentendu et à empêcher également ces erreurs. On arrive ainsi à réduire de 90 % le nombre des fautes commises.

D'autre part, une ambiance de travail peu favorable, ainsi que le bruit, provoquent souvent une diminution du rendement du travail et sont également à l'origine de nombreuses fautes. Si l'ambiance est désagréable, on constate bientôt un relâchement dans le travail et une augmentation du nombre des malades. L'incertitude, l'injustice, des promesses non tenues, le manque d'organisation ou une surveillance trop étroite se traduisent fréquemment par du travail mal fait.

Certains disent que nous vivons actuellement à une époque où il n'y a plus autant de conscience professionnelle qu'autrefois. La vérité est plutôt que l'attitude adoptée à l'égard du travail a changé. S'il admet cette évolution, un supérieur peut très bien arriver, par une action psychologique appropriée, à éveiller chez ses collaborateurs le sentiment de leur valeur personnelle et à stimuler ainsi leur ardeur au travail. On ne devrait pas considérer comme tout naturel qu'un collaborateur fournisse toujours du bon ou même de l'excellent travail. En outre, un éloge adressé de temps en temps produit parfois des miracles, entraîne une augmentation du rendement du travail et réduit le nombre des fautes commises.

### **Comment faciliter certains transports internes**

Les brouettes, chariots, tombereaux et bennes à fourrages hachés qui sont équipés de pneus permettent de réduire considérablement les efforts musculaires qui seraient nécessaires pour effectuer les transports lourds aux abords immédiats de

la ferme et à l'étable. Ils entraînent ainsi un allègement des travaux, font gagner du temps et raccourcissent les trajets de travail.

En prévoyant certaines transformations rationnelles dans l'étable et la grange, l'agriculteur peut éviter bien des courses inutiles, en particulier pour les transports. L'installation de dévaloirs dans l'étable, destinés aux produits hachés et au foin, permet d'économiser du temps tout en n'exigeant pas plus d'efforts musculaires que lorsqu'on se sert de la pelle ou de la fourche. D'autre part, le remplacement de certains escaliers par des plans inclinés supprime le portage des produits à dos d'homme. De telles charges peuvent alors simplement glisser ou rouler sur ces toboggans. Le local dans lequel on entrepose les aliments concentrés, la chambre à lait et le box à veaux, doivent se trouver aussi près que possible l'un de l'autre. Il faut d'autre part que la chambre à lait soit contiguë à l'étable et près de la maison d'habitation sans être située à proximité de la fumière.

Les installations de traite avec tuyauterie à lait permettent de supprimer le pénible transport des bidons de lait de l'étable à la chambre à lait. Celui qui possède une installation de ce genre n'a plus qu'à fixer l'appareil de traite au pis des vaches. Grâce à l'aspiration du lait dans une tuyauterie en plexiglas ou en acier au chrome-nickel par l'intermédiaire de la pompe à vide, le lait passe directement du pis dans les bidons ou le tank qui sont dans la chambre à lait (après avoir été filtré). Il est ainsi refroidi de façon régulière, déjà pendant la traite, au moyen d'appareils du type plongeur ou à collier (refroidissement par ruissellement). Comme le lait n'entre plus en contact avec l'air de l'étable, une pollution et une infection sont exclues et il conserve sa haute qualité.

Par ailleurs, les divers types d'installations prévues pour l'évacuation du fumier (pelle à câble, bande transporteuse, évacuateur à va-et-vient, systèmes de curage hydrauliques) permettent d'alléger considérablement ce travail.

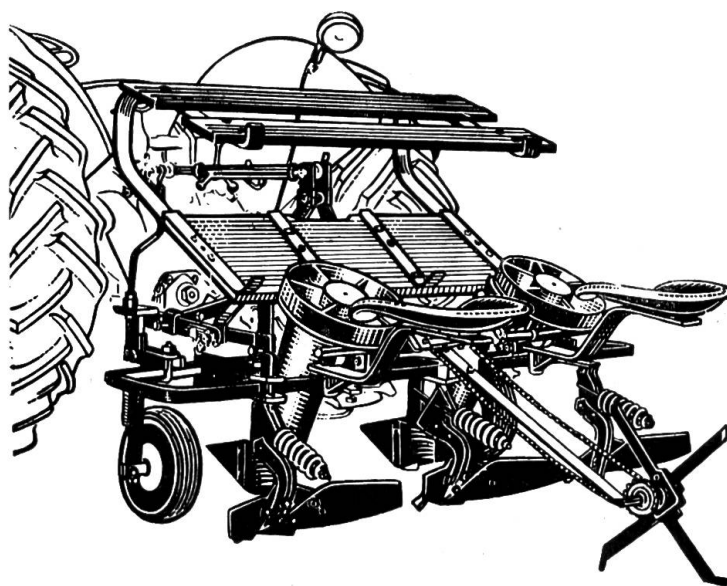
En conclusion, il convient de rappeler que les travaux d'intérieur de ferme sont des travaux de courte durée et qui se ré-

pètent, en particulier ceux qui se rapportent à l'élevage. Un gain minime mais journalier en temps, déplacements et poids transportés représente en fin d'année un total que l'on n'aurait jamais cru si important. Jusqu'à maintenant, l'agriculteur a toujours essayé d'organiser rationnellement les travaux d'extérieur de ferme. Mais on doit constater qu'il a passablement négligé d'en faire autant pour les travaux d'intérieur de ferme alors que se-

lon des statistiques, ceux-ci exigent jusqu'à 60 % de la main-d'œuvre totale. Il ne se rend presque jamais compte de l'importance d'une rationalisation de ces travaux, autrement dit de ce que peut représenter à la longue un gain de temps de 5 minutes ou une économie de trajet de 100 mètres chaque jour. Il ne calcule pas que 5 minutes par jour font 25 heures par an et 100 mètres par jours 30 km par an..... Sans compter les fatigues qu'il s'épargne ainsi.

## **Planteuse à pommes de terre**

### **« UNDERHAUG »**



- **Semi automatique, portée pour attelage aux 3 points**
- **Livrable pour 2 et 4 lignes**
- **Prix extrêmement avantageux**

Demandez notre documentation complète. En choisissant la marque «UNDERHAUG» vous n'aurez que des satisfactions.

**ROBERT FAVRE PAYERNE**

Tél. (037) 61 14 94